

Compte-rendu du Conseil d'Administration de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci

Jeudi 25 mars 2016

Membres présents au Conseil d'Administration :

Membres prenant part au vote :

Catégorie 1 : Mesdames GARCIA Martine, LAVIGNE Anne, Messieurs AIT-MOKHTAR Abdel Karim, BELLENOUE Marc, FEUILLARD Guy, GIACOMETTI Arnaud.

Procuration : Monsieur alain CELERIER

Catégorie 2 : représentants personnes qualifiées : Mesdames, CARAES Marie-Haude, HAUCHECORNE Sylvie, Messieurs ESPERET Eric, GODBERT Antoine.

Procurations : Mesdames Catherine BEAUMONT, Marie-Noëlle GERAIN-BREZARD, Monsieur Roger BELOT.

Catégorie 3 : représentants extérieurs : à compléter

Catégorie 4 :

Collège A : Mesdames JOULAIN-PROULT Anne, LEVELEUX Corinne, Messieurs HOPES Jeffrey, LAGRANGE Philippe.

Procuration : Monsieur Christian TOINARD.

Collège B : Mesdames FAVOT-LAFORGE Laure, HOURDEAU Stéphanie, MARCIL Myriam ; SICOT Christophe.

Procurations : Messieurs Fabien ARCHAMBAULT, FIALA David.

Catégorie 5 :

Collège autres personnels : Mesdames CHEVAILLER Sandrine, SEABRA Lydia , Messieurs BRISONNET Philippe, MEICHEL Pascal, STOEBNER Frédéric.

Procuration : Madame Sylvie MITERO

Catégorie 6 :

Collège des usagers titulaires et suppléants : Mesdames et Messieurs CHAILLIER Jordan, suppléant EL HALLOUMI Rami ; DAURIAC Floryanne, suppléant BROCCO Marion ; PEUTEVYNCK Benjamin ; Marine HEMERET Amélie suppléante de SILVESTRE Marine.

Personnes invitées :

Rectorat : Mesdames les Rectrices et Monsieur le Recteur de l'Académie du Centre, de l'Académie de Limoges, de l'Académie de Poitiers.

Présidence et direction des établissements membres : Madame et Messieurs les Président(e)s des universités de La Rochelle, Limoges, Poitiers, Orléans, Tours ; Messieurs les Directeurs d'écoles INSA Centre Val de Loire, ISAE-ENSMA.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Informations;
- 2- Composition du conseil d'administration de la COMUE Léonard de Vinci : Désignation des membres extérieurs au titre de la catégorie 3^o pour délibération et vote au conseil d'administration. Conformément aux statuts de la COMUE (art. 8.2.1.), la liste des membres de la catégorie 3 est faite sur proposition des membres de la catégorie 1^o (représentants des établissements membres de la COMUE Léonard de Vinci).
- 3- Questions diverses.

Madame PAULIAT remercie les membres du conseil d'être présents lors de cette première séance et s'excuse de ne pouvoir être présente en présentiel ainsi que pour toute la durée de ce conseil. C'est Monsieur GIACOMETTI qui assurera la présidence à son départ.

1- Informations

La date de l'élection à la présidence de la COMUE Léonard de Vinci sera l'objet du prochain conseil d'administration. Un appel à candidature sera fait dans les établissements membres de la COMUE Léonard de Vinci avec une date limite de dépôt de candidature fixée au 1^{er} avril pour une élection prévue le 7 avril prochain.

2- Composition du conseil d'administration de la COMUE Léonard de Vinci : Désignation des membres extérieurs au titre de la catégorie 3^o pour délibération et vote au conseil d'administration. Conformément aux statuts de la COMUE (art. 8.2.1.), la liste des membres de la catégorie 3 est faite sur proposition des membres de la catégorie 1^o (représentants des établissements membres de la COMUE Léonard de Vinci).

Elle aborde le seul point à l'ordre du jour qui concerne la complétude des membres du conseil d'administration afin de permettre l'élection du (de la) président(e) de la COMUE UCLDV.

Pour rappel :

- Les membres de la catégorie 1 ont été désignés par les conseils d'administration des établissements membres.
- Les membres des catégories 4, 5 et 6 ont été élus lors du scrutin du 15 décembre 2015.
- Les membres de la catégorie 2 sont désignés par les membres de la catégorie 1.

Il reste à approuver par le conseil d'administration de la COMUE Léonard de Vinci la liste des membres de la catégorie 3 (représentants extérieurs), membres proposée par les membres de la catégorie 1 (représentants des établissements membres de la COMUE).

La liste proposée est présentée aux membres du conseil en séance. Les représentants syndicaux font remarquer que la liste n'ayant pas été envoyée au préalable aux membres du conseil d'administration,

ils refuseront de participer au vote considérant qu'il n'est pas acceptable de se prononcer sur une liste de personnes sans avoir pu l'examiner avant la séance.

Une discussion s'engage afin de savoir s'il faut voter ce point à l'ordre du jour. A l'issue de cette discussion, la proposition de voter pour décider le maintien ou non du vote sur les membres de la catégorie 3 est prise. Cette question est donc soumise au vote.

35 votants dont 31 votes pour le maintien ; 4 votes contre le maintien, 11 refus de vote.

Suite à ce résultat, le vote prévu sur la liste des membres de la catégorie 3 est maintenu. Cette liste est soumise au vote.

24 votants : 21 POUR, 3 ABSTENTIONS, 11 REFUS DE VOTE.

La liste des membres de la catégorie 3 présentée en séance est adoptée.